



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

## **CEMT – FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMPTE ENTREPRISE**

Les autorisations CEMT permettent aux transporteurs d'effectuer des opérations de transport dans l'ensemble des pays membres de la Conférence Européenne des Ministres de Transports 1 (CEMT) à l'aide d'une unique autorisation de transport qui est valide pour une période d'un an (autorisation annuelle) ou d'un mois (autorisation courte-terme). Elles sont valides sur le territoire des pays de destination et d'origine mais également des pays traversés en transit, sauf exceptions.

Avec la mise en place du Système numérique CEMT le 1er janvier 2026, les autorisations papier et les carnets de route traditionnels ont été remplacés par une solution numérique qui permet au système du contingent multilatéral de fonctionner sans rupture et d'une manière plus sécurisée, dans le respect total des règles applicables en matière de protection des données.

**1/ Afin d'utiliser les autorisations CEMT, les transporteurs doivent demander la création d'un compte CEMT à la DREAL territorialement compétente.**

**Formulaire de demande de création d'un compte CEMT, veuillez renseigner les champs ci-dessous :**

- **Raison sociale de l'entreprise :**
- **Numéro SIREN :**
- **Siège social de l'entreprise :**
- **Adresse mél :** *Attention, l'adresse mél doit être valide et accessible pour l'entreprise. Nous recommandons d'éviter les adresses mél nominatives (ex : prenom.nom@entreprise.fr) et d'utiliser une adresse mél générique de l'entreprise. Vous pourrez créer d'autres comptes CEMT pour vos managers et conducteurs depuis votre compte CEMT.*

**2/ Ce formulaire complété sera à envoyer à l'adresse mél suivante :**  
[registres-transports.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:registres-transports.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

**3/ Une fois le compte créé par la DREAL, vous recevrez un mél de l'expéditeur suivant : [EDI-request@itf-oecd.org](mailto:EDI-request@itf-oecd.org).**

Ce mail contient votre identifiant et le mot de passe temporaire vous permettant de vous connecter au système numérique CEMT.

Connectez-vous au système numérique CEMT en suivant ce lien : <https://eds.itf-oecd.org/>

Lors de la première connexion, un code PIN sera envoyé à l'adresse mél utilisé pour créer le compte CEMT, vous devez alors renseigner ce code PIN sur le site CEMT et modifier votre mot de passe.

<sup>1</sup> Etats membres de la CEMT : Etats membres de l'Union européenne, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Norvège, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.